

Comment bien préparer votre Référent·e Harcèlement sexuel et agissements sexistes à l'exercice de ses fonctions ?



Obligations légales

Depuis le 1er janvier 2019, toute entreprise d'au moins 250 salarié·es doit désigner un·e référent·e chargé·e d'orienter, informer et accompagner les salarié·es en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes. A partir de 11 salarié·es, un·e référent·e est également désigné·e par le Comité Social et Économique parmi ses membres.

Ces référent·es doivent bénéficier d'une formation nécessaire à l'exercice de leurs missions (Art. L. 2315-18).

Pour répondre à ces obligations, EQUILIBRES, entreprise de référence de l'égalité au travail, propose une formation-action pour préparer les référent·es à assumer ce nouveau rôle.

PARMI LES QUESTIONS ABORDÉES LORS DE LA FORMATION

- Qu'est-ce que le sexisme ? Le harcèlement ?
- Dragage lourde, blague potache, séduction : où sont les limites ?
- Pourquoi et comment aborder ces sujets ?
- Connaître les limites de son rôle de référent·e
- Comment peut-on accompagner une victime ?
- Comment peut-on l'orienter efficacement ?

PROGRAMME

1. PRENDRE CONSCIENCE ET COMPRENDRE

- Les différentes formes de violences sexistes et sexuelles (sexisme, harcèlement, agression), leurs manifestations et la notion de consentement
- Le cadre légal, les obligations de l'employeur et les sanctions
- Les impacts sur la personne et l'environnement de travail
- Les signaux repérables et/ou silencieux du côté de la victime

2. AGIR

- Adopter la bonne posture
- Se mettre en situation pour l'exercice de ses missions : orienter, informer, accompagner
- S'approprier la boîte à outils des référent·es : entretien d'écoute, cartographie des parties prenantes, procédures, affichage, ...

POURQUOI CHOISIR EQUILIBRES ?

- Une double expertise : l'égalité au travail (approche organisationnelle et juridique) et les risques psychosociaux (approche psychologique et relationnelle)
- Une posture professionnelle et non culpabilisante
- Convivialité, échanges et mise en action avec les participant·es pour favoriser l'expérimentation et être au plus près de leurs préoccupations
- A l'issue de la formation, les participant·es disposeront d'une boîte à outils complète pour exercer pleinement l'ensemble de leurs missions

Public : Référent·es employeur et CSE, membres du CSE, RH
6 à 12 participant·es

Durée : 1 jour

Lieu : 28 rue de Mogador Paris 9e

Dates : 2020
Mardi 14 janvier
Mardi 4 février
Mardi 17 mars
Jeudi 23 avril

Tarif : 700 euros HT par participant·e

LES INTERVENANTES,
expertes des sujets d'égalité au travail,
lutte contre les discriminations et violences
sexistes et sexuelles



Karine Armani
Directrice associée



Alice Marchionno
Consultante et juriste